

*un illustre Prince pour témoin , & pour censeur de ma conduite. Les Anglois suivent fidèlement leur loi ; par respect pour vous même , je ne donneroie pas le scandale d'un mauvais catholique qui ose violer la sienne jusqu'en votre présence. Cette justification édifiante ne laisse place qu'à l'approbation „*

Eût-on cru qu'un jour viendrait , où l'on regarderoit comme un paradoxe de conduite d'aimer sa famille , d'être attaché à un frere , à un fils &c ? La douce & humaine philosophie est parvenue à produire cette consolante révolution. L'esprit de famille s'est anéanti par les pompeuses leçons de l'amour général des hommes *en qualité d'êtres , en qualité de semblables*. Les Tartares & les Iroquois sont venus , suivant la judicieuse remarque de Jean-Jacques , usurper le sentiment dû à nos enfans , à nos peres , à nos freres. Mr. du Muy , qui ne s'est point senti de l'influence de la froide morale de nos sages , avoit un frere pour lequel il conserva toujours la plus tendre & la plus généreuse affection. “ En 1762 , le Roi résolut de le nommer chevalier de ses ordres ; ce fut alors qu'il donna la preuve la plus éclatante de la tendresse généreuse qu'il avoit pour un frere digne de lui. *Si le Roi ,* écrivit-il au ministre , *est dans l'intention de m'accorder cette grace , je prends la liberté , de la lui demander pour mon frere : je joins mes services aux siens , & je vous supplie de les faire valoir pour lui.* Sa priere n'est point exaucée ; mais les distinctions qu'il reçoit , rejaillissent sur ce